

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, , Madame Marie COSTA, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	24

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Aline MERIAU pouvoir à Mme Magali BLANLUET, Madame Marianne HUREL pouvoir à M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON pouvoir à M. Gérard HUET, Monsieur Yann BOUGUENNEC pouvoir à M. Bruno GODET

Absents excusés : Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Pierre HABERT.

Date de la convocation

10 mars 2023

Date d'affichage

10 mars 2023

A été nommée secrétaire : Madame Marie COSTA

Objet de la délibération

2- Aménagement de l'espace et urbanisme

229 – Autres actes non soumis à taxe ou redevance ou achat

La Préfecture du Loiret a transmis à la commune de Fay-aux-Loges, le dossier d'enquête publique sur le projet d'extension d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux situés au 158 rue Aristide Briand par la société 5A Immobilière. L'enquête s'est déroulée du 31 janvier au 1^{er} mars 2023 inclus.

2023- 015 – Avis sur l'enquête publique sur le projet d'extension d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux à Fay-aux-Loges

Le projet consiste en l'implantation d'une extension de 24 672 m² sur une partie des terrains d'exploitation actuels ainsi que sur des parcelles voisines. Avec ce projet, la surface de plancher sera supérieure à 40 000 m².

L'extension se composera de :

- 4 cellules de stockage de 5 890 m²
- Local charge en façade sur de l'entrepôt : 154 m²
- Bureaux en façade sud de l'entrepôt : 255 m²
- Des locaux techniques en façade nord
- Chaufferie : 52 m²
- Local sprinklage : 70 m²
- Cuve SPK : 450 m²
- Local onduleur photovoltaïques : 15 m²

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Les activités qui sont développées sur le site, dans les différentes cellules sont des activités de logistiques et de transport :

- Réception de marchandises
- Stockage, manutention, reconditionnement éventuellement
- Préparation et expédition de commande.

L'activité du site regroupera à terme, un effectif permanent et temporaire de 30 personnes environ. Les jours et horaires de fonctionnement s'étendront du lundi au samedi matin de 5h à 21h.

Les principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale concernent :

- Le transport et les nuisances associées
- Le bruit
- La biodiversité
- Les risques technologiques

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale conclue que le contenu de l'étude d'impact du projet de construction d'un entrepôt de la société 5A Immobilière permet une prise en compte convenable des enjeux relatifs à l'environnement et à la santé humaine à l'exception de la qualité de l'air qui est bien trop succinctement qualifié d'enjeu faible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet d'extension d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux par la société 5A Immobilière.

La secrétaire de séance
Marie COSTA



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA


